

DEPARTEMENT DE LA REUNION

**Direction du Développement Rural
De l'Agriculture et de la Forêt**

***Compte rendu de l'Assemblée Générale de restitution de la mission d'installation du
Réseau Rural Réunion***

Le 16 mai 2011 à 9h00, au Palais de la Source – Saint Denis

Etaient présents :

Isabelle Huet
Patrick Erudel
FD
Guito Crescence
Nathalie Crescence
Thierry Kaufman
Carine Saqué
Serge Adamadorrassy
Clain
Mme Lauret
SA

Etaient excusés :

M. Erudel, Conseiller Général, ouvre cette troisième réunion de l'Assemblée Générale du Réseau Rural de La Réunion en présentant les enjeux du Réseau Rural Réunion et en exposant la chronologie des 5 mois de mission confiés, en consultation locale, au groupement Rural'I.Dé.E. La réunion de ce jour a pour objet de restituer les différentes phases de la mission, les thématiques retenues et les apprentissages en matière de mise en réseau ainsi que les outils livrés par le bureau d'étude au Conseil Général pour l'animer. Les différents partenaires présents doivent proposer d'éventuelles modifications ou précision afin de pouvoir valider les trois thématiques issues de la démarche participative.

C. Saqué, la représentante du groupement Rural'idée, effectue une présentation (voir annexes) organisée en 4 parties :

- la restitution de la thématique Nord Est / débat
- la restitution de la thématique Sud / débat
- la restitution de la thématique Ouest / débat
- apprentissages et outils

cf la présentation ci-dessous

Les propositions modificatives et les débats de l'assemblée porte sur les points suivants :

➤ ***Micro région Nord Est : Un réseau de projets valorisant les produits de terroir par l'agroalimentaire et l'agrotourisme dans le Nord Est Rural***

Dans le Nord Est après avoir remarqué la pertinence de la thématique au regard du diagnostic, le débat s'est principalement porté sur la question de la préservation du foncier agricole et de l'installation de bâti en zone agricole pour la transformation et l'agro alimentaire :

La DAF a fait remarquer la nécessiter de lier ce projet avec le monde agricole afin de ne pas tomber dans une logique néo rurale non agricole qui pourrait aller vers un mitage des espaces agricole.

Pour ce qui est de l'agroalimentaire, la proposition de valoriser le pôle agro alimentaire de Bras Panon a destination de petits porteurs de projets agroalimentaire du Nord Est doit être souligné dans le projet comme un point fort. Au-delà de la préservation du foncier cette entrée permettrait :

- Une dynamique potentielle de regroupement au sein du pôle de ces volontés, en un même lieu de transformation
- De ne pas démultiplier les projets agroalimentaires : est ce que démultiplier est rentable ? est ce que ça permet de préserver le foncier agricole ?

FD souligne que si le pôle agroalimentaire peut être le centre d'un projet il semble nécessaire qu'il soit relayé par de petits ateliers sur les parcelles des agriculteurs, dans certains cas. En effet, pour les territoires la possibilité de transformer entraine la volonté de diversifier l'agriculture qui pourrait créer une dynamique socio économique locale.

Un agriculteur porteur de projet de transformation de fruit à pain et autres tubercule ainsi que de tisanes souligne la pénibilité des activités. La proximité au Parc National et les caractéristiques environnementales de sa production font qu'elle est exclusivement manuelle et sur de grandes surfaces « naturelles » (46 hectares) : cueillette raisonnée, plantation avec apports extrêmement limité de traitements phytosanitaires et désherbants. Compte tenu de cette pénibilité et du temps passé il considère qu'un bâtiment relais pour la transformation serait un atout pour son projet. Il remarque cependant que le fait d'avoir un local, où qu'il se trouve, serait déjà un grand pas.

Pour ce qui est de l'exploitation raisonnée des espaces naturels, Thierry Kaufman insiste sur le fait que le foncier est rare. Si le front de l'urbanisation est marqué par les documents d'urbanismes, il existe également une autre interface avec la descente des zones naturelles. Il cite l'exemple de l'EBC de St Benoît.

Or les filières canne et élevage voient naturellement mal une utilisation autre de leurs espaces. Où va-t-on planter les produits à transformer ? où installer l'agriculture bio ? les palmistes

Dans les zones naturelles il y a des possibilités même si il existe des contraintes réglementaires sur les zones inexploitable. On peut remettre des ravines en zones agricoles, valoriser des ENS (Bras Panon). Cela suppose de travailler sur la problématique du cahier des charges agricoles mais aussi de la nature des travaux d'aménagements.

Il est souligné parmi les participants que des zones de continuité écologique sont prévues au SAR, éventuellement destinées autant à l'agriculture qu'à l'agrotourisme....

Cependant avant d'exploiter ces espaces il serait intéressant de faire un travail avec les porteurs de projets sur la fiabilité des porteurs de projets pour éviter les déviations de gîtes vers habitations permanentes

Pour ce qui est de l'agrotourisme la question posée par la DAF est de savoir s'il est judicieux pour l'agrotourisme d'aller vers des lieux très enclavés ? Ne devrait-il pas s'organiser vers les zones urbaines ?

Patrick Erudel rappelle que cette question est récurrente dans les commissions d'analyse des projets LEADER et rappelle que les dérives de l'agrotourisme ont déjà été évoquées dans les réunions précédentes.

Cependant Guito Crescence souligne que l'agrotourisme doit pouvoir s'implanter dans tous les territoires ruraux car l'agrotourisme sert de moteur à la diversification agricole. Or dynamiser l'agriculture et la vie rurale ne peut pas passer que par la canne à sucre. La Chambre des métiers rappelle que les artisans ruraux également souhaiteraient valoriser in situ les matières premières de ces espaces.

Le débat oscille entre préserver le foncier agricole en rapprochant les projets artisanaux, agroalimentaires et agrotouristiques des pôles urbains et dynamiser la zone rurale en y implantant ces projets. Tous reconnaissent cependant qu'il est nécessaire de pouvoir identifier les « vrais projets » et les dérives. Cependant la DAF appelle à ne pas créer de nouvelle commission sur la thématique du foncier. Un débat s'ensuit sur les compétences de chacun en la matière : le rôle du monde agricole pour cautionner un projet, l'avis consultatif de la DAF, la délivrance du permis de construire par la Mairie, le rôle du SAR,...

Si le réseau rural ne doit pas devenir une commission en matière de protection du foncier agricole, il est reconnu que la mise en réseau des acteurs ruraux est un moyen d'arriver, à terme, à partager des positions sur les critères de durabilité des projets qui sont proposés en zone rurale

➤ ***Micro région Sud : Un réseau pour créer du lien entre producteurs et consommateurs du Sud Rural***

Il est tout d'abord souligné à l'unanimité que les filières classiques et les OP sont absolument nécessaires car on a plus de 700 000 personnes à faire vivre à La Réunion. Elles ont permis de s'organiser pour produire en masse et lutter contre les importations. La création de circuits courts de commercialisation n'est pas antinomique mais bien complémentaire avec cette logique productive. D'ailleurs, en métropole, de nombreux réseaux choisissent cette thématique des circuits courts de commercialisation tout en insistant, au niveau national sur la complémentarité des démarches.

Il est également souligné qu'il faudra bien distinguer « rapprocher l'agriculteur et le consommateur », à la taille humaine de l'échelle du quartier, et la « restauration scolaire » qui nécessite d'assurer la régularité et la consommation. Ces deux thématiques sont assez différentes.

Dans le cas de la restauration scolaire, un groupement d'agriculteurs semble mieux à même d'assurer la qualité et l'approvisionnement régulier (question du volume). Privilégier les groupements est également plus en cohérence avec les orientations des Cahier de l'Agriculture. Aujourd'hui le Conseil Général pilote quelques actions sur les produits péi dans les cantines.

Dans le cas des ventes directes il est tout d'abord bien sur rappelé, sur demande de Mme Lauret, que si cette thématique a été plus travaillée dans le Sud elle puisse également associer d'autres acteurs de l'île à la réflexion. La mission rurale mène effectivement une réflexion dans ce sens dans l'Ouest de l'île.

Accueil Paysan souligne que « l'expérimentation » de la vente directe porte ses fruits en assurant compléments de revenus décents, en évitant d'avoir à descendre au marchés ou à brader aux bazariers. Elle souligne même que l'on n'arrive plus à fournir, notamment sur le filière gras et les panier de légumes. Elle remarque cependant que la très faible mécanisation les pratiques parfois bio,... rend la production et l'écoulement plus lents, d'où les difficultés à fournir.

Cette thématique est en lien avec celles de nombreux autres réseaux ruraux. Les échanges devraient ainsi permettre, au dire de tous les participants, d'avancer sur le développement de petites exploitations diversifiées en vente directe. Il est également souligné que ce mode d'écoulement ne peut pas être dissocié de pratiques agricoles qui s'inscrivent dans une agriculture durable. Au-delà de ce thème la question de la viabilité de petites structures aux pratiques fortement environnementales est posée.

➤ ***Micro région Ouest : Un réseau de micro projets familiaux pour développer l'économie solidaire dans l'Ouest Rural***

Les divers représentants du monde agricole soulignent la pertinence de la thématique dans le contexte des Hauts de l'Ouest mais font remarquer qu'ils ne pourront pas beaucoup apporter en la matière.

Accueil social

Accueil Paysan souligne que la question de l'accueil social, des personnes âgées et des jeunes en difficultés d'insertion va s'amplifier sur les territoires ruraux. accueil paysan travaille à l'échelle nationale sur cette question. Il serait donc intéressant que le réseau rural puisse partir dans cette logique, serait intéressant d'avoir un partenariat sur ces projets là

Au-delà de la demande d'accueil la population représente une source importante de porteurs de projets en attente. Le Conseil Général est compétent en matière d'accueil social et favorise plus d'accueillants. Il existe cependant des contraintes importantes pour garantir le bien être des accueillis.

Cette rigueur légitime fait qu'il est difficile pour les porteurs de projets ruraux d'entrer dans ce cadre. Accueil Paysan souhaiterait que le réseau puisse articuler les différents acteurs ruraux autour de cette problématique afin que la thématique proposée puisse réellement prendre corps.

L'idée serait de travailler à une approche plus humaine de la question en considérant cela comme un levier important de création d'emploi. Un travail est à faire mais il faut également trouver les moyens de pallier au manque, notamment en passant par la réhabilitation de l'habitat.

L'UDAF souligne que cette diversification rurale est effectivement prometteuse.

le réseau des acteurs ruraux rural pourrait alors proposer un parrainage, une première présentation de ces porteurs dans la démarche en travaillant sur l'amélioration de l'habitat mais aussi et surtout un réseau ou les différents accueillants pourraient faire part de leur expérience pour créer une dynamique. Une des obligations serait d'être dans un réseau ou un autre afin de sortir de l'isolement pour garantir les meilleurs services aux accueillis vulnérables

Approfondissement des thématiques

La DAF insiste sur le fait que pour être efficace le réseau doit avoir une porte d'entrée par thématiques. Avec un réseau qui saurait traiter toutes les thématiques, on risque de ne rien faire. Il y a obligation de traiter la question de l'accueil thème par thème, les outils existent. Par rapport à l'agrotourisme déjà traité dans de nombreux réseaux à La Réunion elle souligne l'intérêt de l'accueil social.

Il est cependant indiqué que pour tout les projets d'accueil du bâti est nécessaire en zone rurale et que les petites parcelles en friches, trop petites pour mettre en place un projet agricoles sont gelées pour des projets de ce type compte tenu des règles d'urbanisme.

La valorisation des petites parcelles

Comme pour la micro région Nord Est la question du foncier est soulevée. Cependant sous un autre angle plus spécifique au toutes petites parcelles gelées alors que le manque de foncier est important. G. Crescence souligne que le nombre de terrain en friches : permettrait de faire déjà des choses et que le peu de place sur les petites parcelles en friches, n'est pas optimisé

Il se demande si le réseau rural peut permettre de réunir les réseaux afin de fixer des critères permettant ou non de mettre en œuvre des projets sur ces toutes petites parcelles. Ce réseau rural serait alors un réseau de réseaux qui permet de garantir et de retrouver la confiance.

Il est rappelé par la SAFER qu'il existe une procédure terres en friche qui sera lancé sur la commune. Par ailleurs les contours du Réseau Rural sont retracés par le Conseil Général :

- vocation d'échange d'expérience et de capitalisation mais pas intervenir sur des projets individuels
- pas d'autorité régalienne
- faire remonter des problématiques, recenser des solutions,....
- déclenchement de processus sur des champs qui ne sont pas déjà couverts, pas de doublons

En conclusion il est souligné que la demande agrotouristique est forte, que l'on est entré dans une nouvelle ère touristique et que l'on ne peut pas répondre à la demande, faute de foncier. Il est considéré que les associations, réseaux,... devraient pouvoir jouer un rôle, contribuer à construire notre territoire et que si « tout le monde cherche à gagner son pain dans le cadre légal », on doit aussi « faire en sorte que notre territoire vit ». Par ailleurs le monde agricole rappelle l'importance de l'enjeu de la préservation du foncier agricole dans l'Ouest. Là encore c'est le débat sur le foncier qui sous tend la thématique choisie de manière participative.

Les conclusions des débats sur les zones Nord Est et Ouest ramènent au débat de la première AG qui stipulait que si le foncier agricole ne doit pas être l'objet du réseau en soi, il en sous tend cependant les évolutions.

➤ **En conclusion**

Les feuilles de routes sont validées mais les institutionnels rappellent l'importance de l'enjeu foncier qui implique la mutualisation de la transformation dans le Nord Est et la forte implication du Conseil Général au sein d'un réseau favorisant un accueil social dans l'Ouest.

Les acteurs locaux insistent sur la nécessité d'un pouvoir d'intervention du réseau qui puisse leur donner la parole et mettre en avant leur capacité à dynamiser le milieu rural grâce à la diversification sans nuire au foncier agricole.

Le Conseil Général rappelle que la vocation du réseau est d'élaborer un message commun et d'être une force de proposition partenariale. En terme de gouvernance un réseau se caractérise par son absence de formalisme marqué. C'est cette Assemblée Générale qui, de par sa composition et son positionnement au sein de toutes les institutions a vocation à servir de caisse de résonance

Les différents partenaires remarquent la qualité du travail effectué et souhaite que cette démarche puisse se poursuivre dans les directions données. M. Erudel clôt la séance de l'Assemblée Générale.